



Nous vous avons promis une réaction ferme !

Face au mépris de la direction, nous, CAT et SHN-CGC, accompagnés de notre avocate, avons déposé une plainte contre nos dirigeants pour **délit d'entrave**.

En effet, nous constatons une diminution incessante du nombre de postes dans l'entreprise : 139 postes en CDI en moins depuis l'arrivée de MM. Méheut et Linette au PMU, sans information du CSE de leur part, ce qui est contraire à la loi (articles L. 2312-8 et L. 2312-39 du code du travail).

Cette plainte va maintenant faire l'objet d'une enquête par les services compétents, dont nous vous tiendrons régulièrement informés.

Ainsi, une nouvelle fois, SHN-CGC et CAT assument leur responsabilité de défense des salariés.

**Nous ne laisserons pas détruire notre entreprise sans agir,
notre réaction est à la hauteur de leur agression !**

